

St Peul sur Isère

RI SQUES MAJ EURS

risques naturels et risques technologiques

c h k r e m w

Les bons réflexes

St Paul sur Isère et les risques majeurs

La commune de St Paul participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

Parallèlement, l'équipe municipale travaille à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune en cas d'évènement majeur (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

Le Maire



Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou ALÉA – n'est un RISQUE MAJEUR que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

RI SQUES MAJ EURS

St Paul sur Isère

Les risques naturels

- C** Crues torrentielles et inondations
- h** Mouvements de terrain
- k** Séismes
- r** Evènements météorologiques

Les risques technologiques

- m** Accident nucléaire
- W** Transport de matières dangereuses
- e** Rupture de barrage

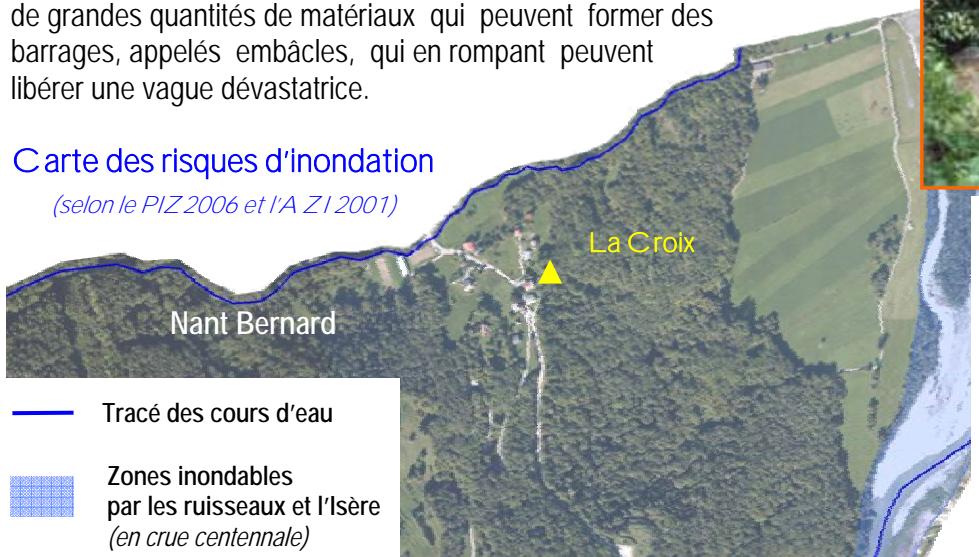
C

Les crues torrentielles et inondations

La commune de St Paul est parcourue par de nombreux ruisseaux dont les principaux sont le Nant Bernard au Nord, le ruisseau des Moulins au Chef-lieu et le torrent du Bayet au Sud. Ces cours d'eau sont périodiquement soumis à des crues causées par de fortes précipitations orageuses et/ou par une fonte rapide du manteau neigeux. Ces crues transportent parfois de grandes quantités de matériaux qui peuvent former des barrages, appelés embâcles, qui en rompant peuvent libérer une vague dévastatrice.

Carte des risques d'inondation

(selon le PIZ 2006 et l'IAZI 2001)



Source : RTM73



Débordement du torrent du Bayet
1^{er} Juillet 1993

Historique des événements :

24 Juillet 1969 : le ruisseau des Moulins grossi par un violent orage emporte une grande quantité de matériaux qui se trouvaient dans son lit. Le ruisseau déborde au niveau du pont des Cellières : la boue envahit le cimetière et de nombreuses caves d'habitations.

Juin 1970 : le 3, un glissement de terrain obstrue le lit du ruisseau des Moulins produisant une coulée de boue qui envahit des habitations et coupe la route qui traverse le village. 52 personnes sont évacuées par crainte d'une nouvelle coulée de boue. Le 10, le phénomène se reproduit, envahissant à nouveau le village et emportant la conduite d'eau potable.



1^{er} Juillet 1993 : suite à un gros orage, le ruisseau du Bayet déborde à la sortie de la gorge et envahit la scierie ainsi qu'une propriété. Plusieurs centaines de mètres cubes de bois sciés sont emportés vers l'Isère.

Digue en rochers
sur le torrent du Bayet



Les ouvrages de protection

Suite aux dégâts provoqués par les débordements du torrent du Bayet, de nombreux travaux ont été entrepris pour limiter les dégâts engendrés par les crues. Ainsi, au niveau de la microcentrale électrique, les berges ont été rehaussées et aménagées avec une digue en rochers. Entre la microcentrale et la scierie, une digue en enrochements bétonnés a été construite sur 300 mètres en rive droite du torrent et en rive gauche, un merlon en terre a été érigé entre le stade et la route départementale.

Sur le ruisseau des Moulins, les travaux de protection ont débuté dès les années 1970 avec l'aménagement du canal d'écoulement en 1974-1975 : amélioration des digues et construction de 3 seuils en aval de la mairie. Ces travaux se sont poursuivis en 1980-1981 avec l'endiguement de la partie amont du chef-lieu.

Après les événements de 1993, étant donnés les importants volumes de matériaux qui avaient alors été charriés par le cours d'eau, la réalisation d'une plage de dépôt fut décidée. Cette installation, destinée à stopper les matériaux charriés par les crues du ruisseau des Moulins, a été construite en 1995 au niveau du lieu-dit « Le Monard ».



La plage de dépôt du Monard
sur le ruisseau des Moulins

Les bons réflexes



Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux

Pour éviter l'entrée de
l'eau et limiter les dégâts



Montez dans les
étages

Pour attendre les secours et
éviter d'être blessé par la
montée brutale des eaux



Coupez le gaz et
l'électricité

Pour éviter l'électrocution
ou l'explosion



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de
Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les
secours sur les routes.
Leurs enseignants s'en
occupent !

Entretenir les ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

L'entretien des cours d'eau par les **propriétaires riverains**, est nécessaire et obligatoire (art L215-14 du *Code de l'Environnement*) afin de limiter les effets dévastateurs que les ruisseaux pourraient avoir en cas de crue. Ainsi, les propriétaires riverains des ruisseaux se doivent d'enlever **régulièrement** les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et d'entretenir les berges du cours d'eau.



La prise en compte des risques dans l'aménagement

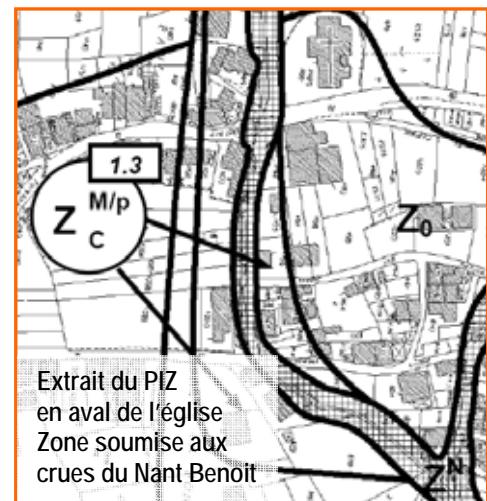
L'Atlas des Zones Inondables (AZI)

L'atlas des zones inondables de l'Isère sur la section Albertville-La Léchère a été réalisé en 2002 par la société Hydrétudes, sous la direction de la DDE de la Savoie. Ce document de référence recense tous les secteurs inondables par l'Isère en crue centennale sur une carte qui distingue 4 niveaux d'intensité. Il permet ainsi d'assurer la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme et d'information aux populations.

Le Plan d'Indexation en Z (PIZ)

Le PIZ, réalisé en 2006, est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement et notamment dans le PLU.

Dans les zones soumises aux risques naturels, et notamment dans les secteurs soumis aux inondations, le PIZ peut prescrire ou recommander la mise en oeuvre de **mesures de protection individuelles ou collectives adaptées** en fonction de l'intensité et de la fréquence du phénomène redouté et de l'efficacité des ouvrages de protection existants.



Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, qui peut se traduire par diverses manifestations, lentes ou rapides, en fonction des sites et des matériaux considérés.

Dans nos régions de montagne, on distingue plusieurs types de mouvements de terrain : les effondrements, les chutes de rochers, les glissements de terrain et le phénomène de retrait-gonflement.

Sur le territoire de St Paul, la nature géologique du sol et l'absence de falaises à proximité des lieux habités font que le principal type de mouvements de terrain auquel les habitants peuvent être exposés est le glissement de terrain.

Le **glissement de terrain** se caractérise par un déplacement d'une masse de matériaux sur des épaisseurs parfois importantes. Suite à une saturation du sol en eau, ce type de phénomène peut s'accélérer et évoluer en coulée boueuse pouvant être dévastatrice.

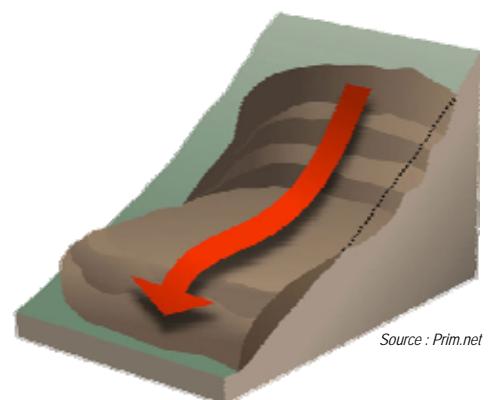
Historique des phénomènes sur la commune

Juin 1970 : (voir aussi partie « Inondations – Crues torrentielles »)

Le 3 juin, un important glissement de terrain aux lieux-dits Barban – La Naz envahit la gorge du ruisseau des Moulins et va provoquer une coulée boueuse importante. Dès le lendemain, des repères sont posés sur le terrain et les masses en mouvement sont estimées à quelques 1.5 millions de mètres cubes.

Février 1990 : suite à un épisode neigeux à basse altitude suivi par une période de pluies intenses, plusieurs mouvements de terrain se produisent sur la commune et emportent une partie du captage du Replein ainsi que les vignes situées sur le coteau de Savandet.

Schéma en coupe d'un glissement de terrain



Source : Prim.net

Les bons réflexes

Pendant l'évènement



Eloignez vous de la zone dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli

Après l'évènement



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.

Informez la mairie de la situation.

Les mesures de prévention

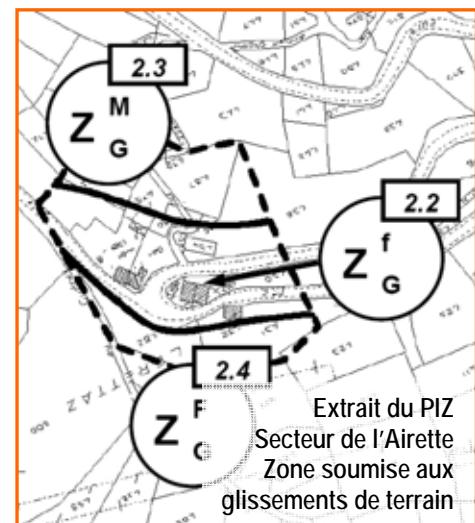
Les travaux de protection

Juin 1970 : une dizaine de jours après la coulée de boue qui avait envahis certaines habitations du village, la zone du glissement de terrain a fait l'objet de travaux de drainage : des drains ont alors été creusés en amont du glissement afin de détourner les eaux et stabiliser ainsi le site.

Juin 1971 : suite aux évènements de l'année précédente, 50 personnes bénévoles ont travaillé pendant 2 jours pour installer un système d'alerte permettant de détecter la mise en mouvement du glissement de terrain de Barban. Ce système, supprimé en 2002, était relié directement à la mairie.

La prise en compte des risques dans l'aménagement

La carte de l'airette montre les zones à risques de glissement de terrain (ZG) et les zones à risques de retrait-gonflement (ZfG). Les numéros 2.3, 2.2, 2.4 et 2.5 sont indiqués à l'entrée de ces zones. Des flèches indiquent les directions de déplacement possibles. Des mesures de protection sont préconisées pour ces zones, telles que la limitation de l'extension des habitations exposées, le renforcement des façades, la mise en place d'ouvrages de protection, l'interdiction de rejet d'eau par infiltration... Le PIZ est consultable en mairie.



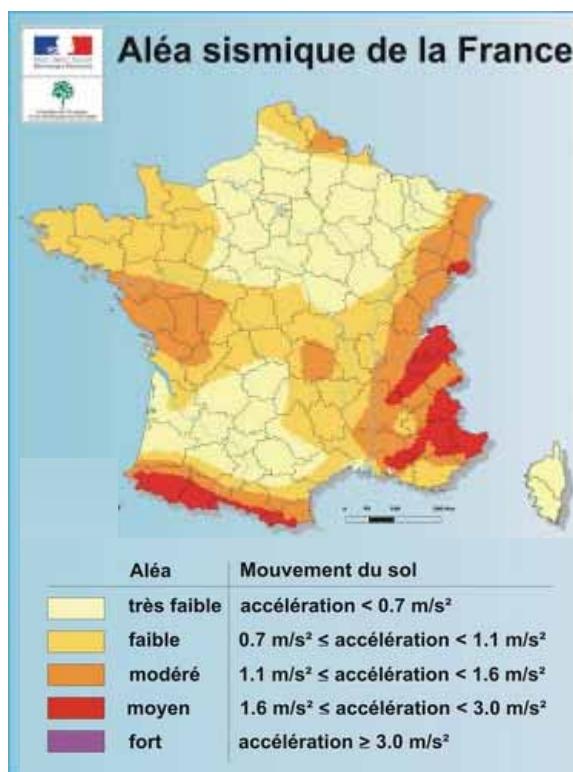
K

Les séismes

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de St Paul est classée en zone sismicité faible (Ib) : les séismes peuvent être d'intensité moyenne (= aléa moyen) mais cela reste très peu fréquent.



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 Juillet 1996. De **magnitude 5.2**, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séismes des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

Programme national de prévention du risque sismique :

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

Association Française du Génie Parasismique :

www.sisfrance.net

www.planseisme.fr

www.prim.net

www.afps-seisme.org



Les risques météorologiques



Orage

Vents violents, orages, grêle et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerter St Paul.



Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Toiture emportée par le vent à St Paul



Vent violent

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



Canicule



Pluie - Inondations

Elagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes.



Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élargage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.

Les bons réflexes



Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par météo france



Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par météo france



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Evitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens

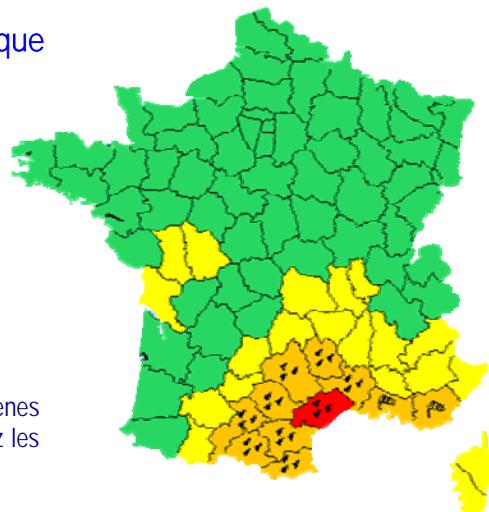


Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Carte de vigilance météorologique

(Exemple)



Pas de vigilance particulière.

Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.

Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :

Internet : www.meteo.fr Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



L'accident nucléaire

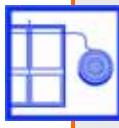
Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



**Au signal national d'alerte,
suivez les consignes et
tenez vous prêt à évacuer
sur ordre des autorités**

Les bons réflexes

- **Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche**
Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs
- **Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations**
Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri
- **Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**
Pour vous informer de l'évolution de la situation
- **Ne téléphonez pas**
Pour libérer les lignes pour les secours
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**
Leurs enseignants s'en occupent !

Prévention :



La centrale nucléaire du Bugey (Ain)

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



Pastilles d'iode distribuées par les autorités en cas de risque

À titre préventif, l'ingestion d'une pastille d'iode non radioactif a pour effet de se fixer sur la thyroïde (organe qui retient l'iode), la saturer et éviter qu'ensuite l'iode radioactif inhalé par respiration ne se fixe sur cette thyroïde, provoquant son irradiation.



Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'événement majeur.

Au niveau de la commune de St Paul et notamment pour l'école, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.

W

Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Peu de véhicules de transport de matières dangereuses circulent sur la commune de St Paul. Néanmoins, l'approvisionnement des particuliers en fioul ou en gaz peut générer un transit de matières dangereuses sur les routes qui parcourent le territoire communal.

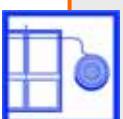


Au signal d'alerte,
suivez les consignes
et tenez vous prêts à
évacuer sur ordre
des autorités

Les bons réflexes



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Pour éviter l'exposition directe
aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations



Pour empêcher les produits
dangereux d'entrer dans votre
abri



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de
Savoie 103.9 Mhz



Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes
pour les secours

N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en
occupent !

Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle
Pour éviter le risque
d'explosion

Prévention et réglementation :

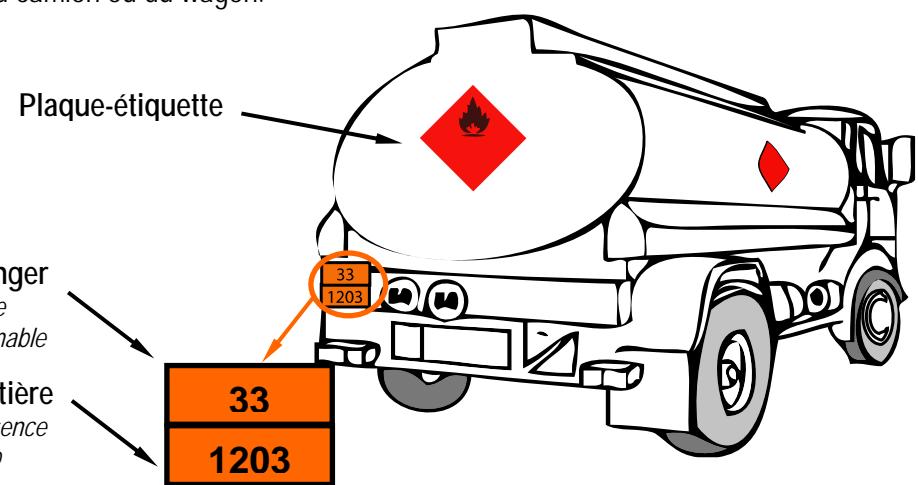


Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



La rupture de barrage

La commune de St Paul est située à l'aval du barrage de Tignes. L'effacement total et instantané de ce barrage provoquerait une onde de submersion qui inonderait, environ 1 h 20 après la rupture de l'ouvrage, les quelques habitations situées dans la zone basse de la commune, notamment au lieu-dit Le Bayet (voir carte ci-contre).

Mesures de prévention :

Une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.



Au son de la corne de brume ou sur ordre des autorités, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer.

Les bons réflexes



Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches



Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion

Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz



Pour vous informer de l'évolution de la situation

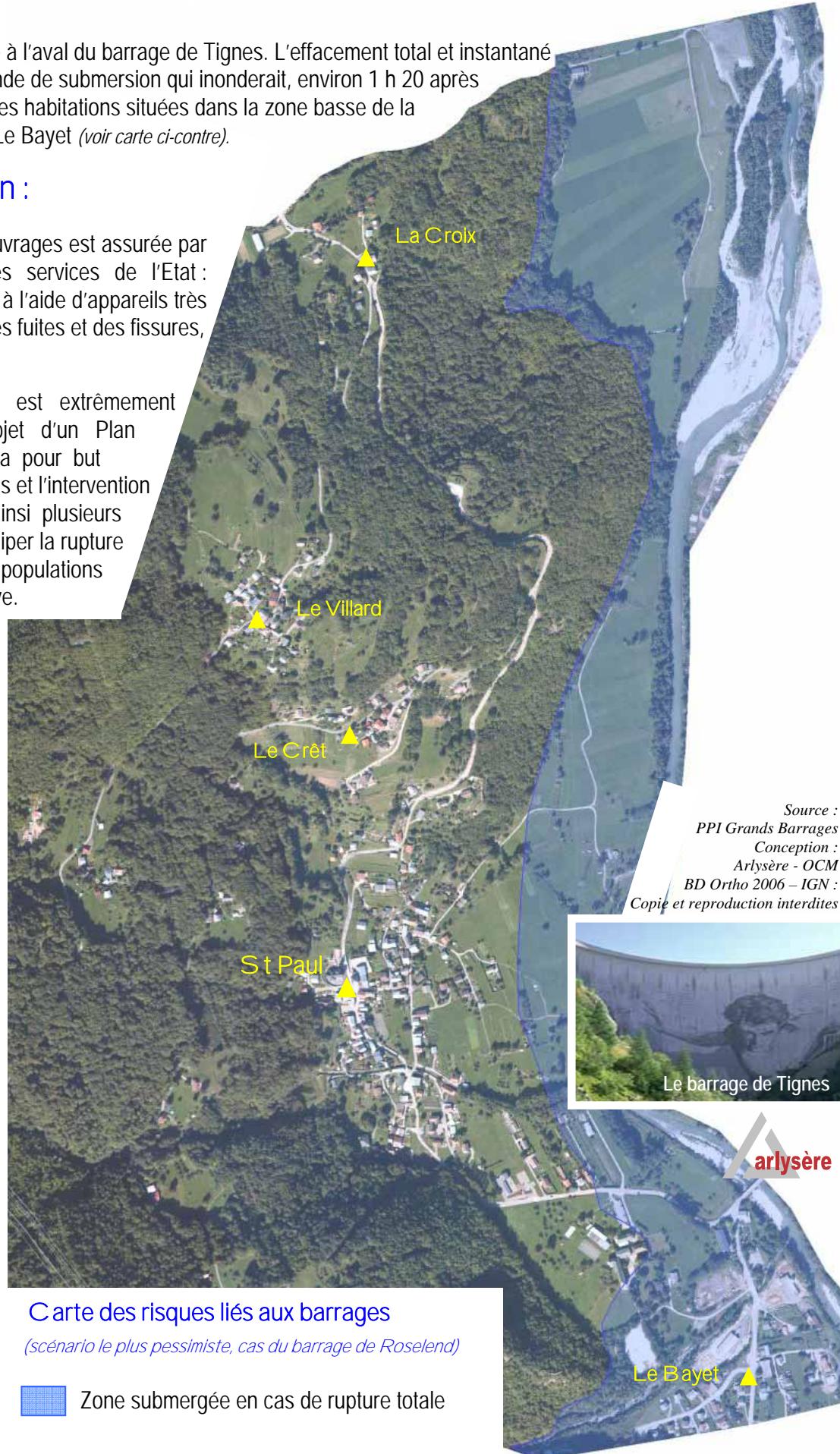
Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



Carte des risques liés aux barrages

(scénario le plus pessimiste, cas du barrage de Roselend)

Zone submergée en cas de rupture totale

Source :
PPI Grands Barrages
Conception :
Arlysère - OCM
BD Ortho 2006 – IGN :
Copie et reproduction interdites

L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

Sirène du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !**

Pour vous familiariser à ce signal, vous pouvez appeler au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)

Corne de brume : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci (arrivée de l'onde de submersion en moins de 15 minutes) sont équipées de ce type de sirène.* Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre. Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **gagnez les hauteurs rapidement !**

Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.

Radio et télévisions. En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 Mhz



Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)
de la commune de St Paul



Le syndicat intercommunal Arlysère et la commune de St Paul ont fait l'acquisition d'un système d'alerte de la population par téléphone.
Si votre numéro de téléphone n'est pas renseigné dans l'annuaire ou si vous voulez être alerté sur votre téléphone portable, faites vous connaître auprès de la mairie !

Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments (traitement quotidien)

Pour en savoir plus :

Mairie de St Paul sur Isère : **04.79.38.20.83**

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de
Savoie 103.9 Mhz
Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
Leurs enseignants
s'en occupent !

a

Soyez solidaires !
Pensez aux
personnes
vulnérables

c

h

k

r

e

m w

Inondations



Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages

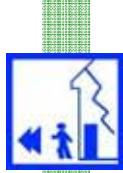
Mouvements
de terrain



Eloignez vous
de la zone
dangereuse



Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
locaux touchés.

Séismes



Si vous êtes à
l'intérieur,
abritez-vous
sous un meuble
solide



Si vous êtes à
l'extérieur,
éloignez-vous
des bâtiments



Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
locaux touchés.

Phénomènes
Météo



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures

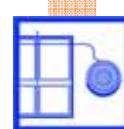
Rupture de
barrage



Gagnez les
hauteurs



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations



Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle

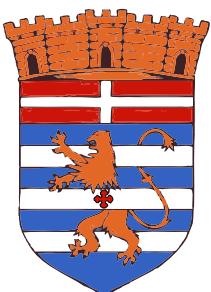
Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales : 15

Gendarmerie d'A lbertville : 04.79.32.00.17

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112

Mairie de S t Paul : 04.79.38.20.83



Commune de St Paul sur Isère

Chef Lieu – 73 730 ST PAUL SUR ISERE

Tél (04) 79 38 20 83 - Fax (04) 79 38 26 97 - Mail : mairie.stpaulsurisere@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

lundi & vendredi : 14h00-17h00

mercredi & jeudi : 8h30-11h30

Document élaboré par Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

► Syndicat d'études et prospectives ► Ingénierie Conseil ► au service des collectivités
► Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès - BP 20109 - 73207 ALBERTVILLE Cedex
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail contact@arlysere.fr - Internet www.arlysere.fr

Directeur de publication : Denis CHENAL

Comité de rédaction : Olivier CARTIER-MOULIN, Corinne PATAKINI

Crédits photographiques et documentaires : Mairie de St Paul, IRMa, RTM 73, Amis du Patrimoine de Basse Tarentaise

